

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE****DEPARTEMENT DE LA****MARTINIQUE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 26 juillet 2017**

En exercice	Présents	Votants
35	24	27
		Dont procurations 03
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

L'an deux mille dix-sept et le **vingt-six juillet** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Joseph Armand BRAY, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN,

Absents excusés : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Marinette TORPILLE, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN. Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Eric JULTAT, Raphael BORDELAIS, Philippe TAIEB ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN.

Date de la convocation

**20/07/2017**

Date d'affichage

**20/07/2017**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOVERNANCE**

\*\*\*\*\*

Horaires applicables à la rentrée  
2017-2018 dans les écoles communales

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT

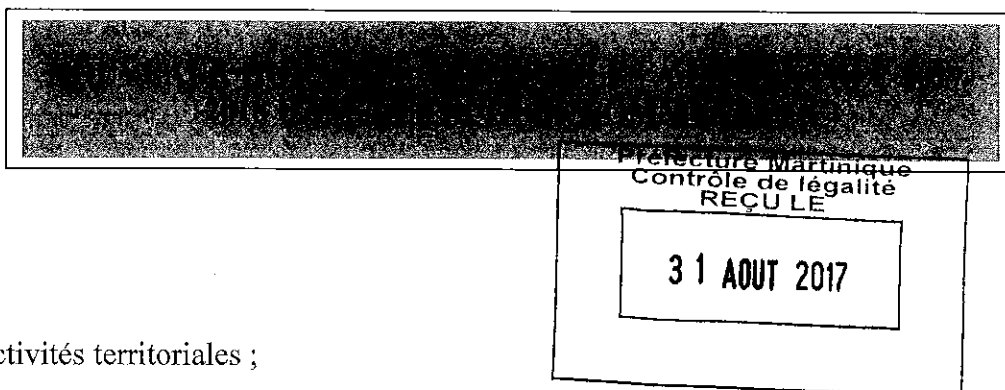
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques;

Vu le courrier en date du 28 juin 2017 de l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la Circonscription de Schoelcher relatif aux propositions des écoles relatives aux horaires scolaires souhaités pour l'année 2017-2018 ;

Vu les avis des conseils d'école qui se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours :

- Six écoles (Maternelle Anse Madame, Maternelle Fond Lahaye, Elémentaire Anse Madame B, Elémentaire Fond Lahaye, Primaire Ozanam, Primaire Batelière) ont opté pour l'horaire suivant avec une pause méridienne de deux heures : 08H00-11H30 et 13H30-16H00 ;
- Deux écoles (Primaire Plateau-Fofo et Elémentaire Anse Madame A) ont opté pour l'horaire avec une pause méridienne de deux heures : 08H30-11H30 et 13H30-16H30 ;



Vu l'avis favorable du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 03 juillet 2017 sur les horaires en vigueur dans chacune des écoles communales à la rentrée 2017-2018, sous réserve de la validation du Maire et de l'équipe municipale ;

Vu le rapport de présentation de l'exécutif relatif aux nouveaux horaires applicables à la rentrée 2017-2018 dans les écoles communales ;

Considérant l'intérêt d'harmoniser le fonctionnement des établissements et les pratiques professionnelles des acteurs de la péri et de l'extra scolarité ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

- 
- 
- **d'adopter les nouveaux horaires applicables à la rentrée 2017-2018 dans les écoles communales comme suit :**
    - 8H00 - 11H30 (matin)
    - 13H30 – 16H00 (après-midi)
  - **d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes afférents**
- 
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 29 AOUT 2017  
P/Le Maire empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint

  
Marie GARON

